

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2022

Le 14 février 2022 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri DAUCÉ, Maire.

Présents : Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET, Anne SIDRE (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Serge AUBERT, Valérie ÉTIENNE, Ronan FARAUULT (conseillers délégués) ; Jeannine COLLET, Laurence NICOLAS, Franck CHAUVEL, Patrice GOUALLIER, Jean-Michel RENAUD, Éline FROTIN, Anne DELAUNAY, Marie-Hélène DAUCÉ, Manuel DE OLIVEIRA, Christine ROUSSIN, Ludovic ÉPAILLARD, Dominique LE GUEU, Gwénaëlle LORRET.

Absents ayant donné procuration : Catherine BAUDRIER (procuration à Valérie ÉTIENNE), Philippe BARDEL (procuration à Laurent BEUCHET), Mohamed EL YAZIDI (procuration à Franck CHAUVEL), Didier BELLAMY (procuration à Marie-Claude CHEVILLON), Laurence DUFOUR (procuration à Anne DELAUNAY), Raphaëlle CARDON (procuration à Jeannine COLLET).

Secrétaire de séance : Marie-Claude CHEVILLON.

La séance de Conseil municipal commence par un échange avec l'éco-garde Denis COHAN. L'objectif est de mieux comprendre les missions et l'activité sur Romillé de ce dispositif associatif, auquel la Commune adhère depuis quelques années. Les éco-gardes interviennent principalement en cas d'atteinte à l'environnement, mais ils peuvent également agir lors de troubles à l'ordre public. Ils privilégient les actions de prévention mais verbalisent aussi parfois, notamment en cas de flagrant délit. Sur Romillé, la brigade d'éco-garde effectue en moyenne une centaine de patrouilles chaque année, dont une dizaine se déroulant la nuit.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2022

M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à approuver, s'ils en sont d'accord, le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022. M. Patrice GOUALLIER désapprouve la façon dont l'intervention de M. Vincent DUBLY, sur le devenir du service postal à Romillé, a été relatée dans ce procès-verbal. Il la considère en effet très orientée, avec un parti pris qui apparaît très nettement en faveur d'une intégration à terme d'une agence postale au sein de l'espace France services. Il rappelle que d'autres solutions sont possibles, entre autres la mise en place d'un relais postal dans un commerce. M. le Maire fait savoir qu'à ce stade aucune décision n'a été prise concernant l'avenir de la Poste à Romillé, et que toutes les hypothèses restent ouvertes, y compris le maintien du bureau actuel avec des horaires réduits. Un débat aura lieu le moment venu. L'intervention de M. DUBLY avait simplement pour objet d'introduire celui-ci. Il ne s'agissait pas de faire passer un message. Mme Marie-Hélène DAUCÉ regrette pour sa part que ce procès-verbal ne faisait qu'indiquer que la minorité s'intéresse fortement au projet de restructuration du secteur de l'Encrier, sans toutefois en préciser les raisons. Elle les détaille devant l'ensemble du Conseil municipal. À la suite de ces discussions, le procès-verbal du 17 janvier 2022 est mis aux voix. Il est adopté par 23 voix « pour » (4 abstentions).

## DÉLIBÉRATIONS

### Modification du règlement intérieur du Conseil municipal et recomposition des commissions

Les modifications récemment intervenues au sein de l'Assemblée rendent nécessaire de revoir son règlement intérieur, afin notamment de définir les modalités de représentation et d'expression des conseillers déclarant ne plus appartenir à la majorité municipale, sans pour autant appartenir à la minorité issue des urnes. Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications proposées, celles-ci ayant été amendées en séance de manière à autoriser la publication, dans le bulletin municipal, de photos en appui de l'expression écrite des différents groupes. Conformément aux changements décidés, il est ensuite procédé à une recomposition des différentes commissions permanentes du Conseil municipal.

### Désignation d'un nouveau délégué Conseil d'administration d'Initiative Brocéliande

M. Patrice GOUALLIER ne souhaitant plus représenter la Commune au Conseil d'administration d'Initiative Brocéliande dans les conditions qui lui sont proposées, le Conseil municipal est invité à désigner son nouveau délégué dans cette instance. Après un vote au scrutin secret, Mme Laurence NICOLAS, ayant recueilli 18 voix, est élue sur cette fonction (contre 8 voix accordées à M. GOUALLIER et un nul).

### Finances : ouverture de crédits d'investissement et budget annexe le Champs Rouatard 3

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'ouverture de crédits de dépenses sur le nouveau budget annexe

« lotissement du Champ Rouatard 3 ». Il vote également l'ouverture de nouveaux crédits d'investissement sur le budget principal (dans l'attente du vote de ce budget), pour un montant de 41 365 € (2 abstentions).

### Convention pour la mise à disposition du terrain synthétique

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la Ligue de Bretagne et le District d'Ille-et-Vilaine de football. Dans ce cadre, la Commune accepte de mettre le terrain synthétique à disposition gratuite de ces instances, une fois par an. Il s'agit de la contrepartie à la subvention de 25 000 € allouée par la Fédération Française de Football pour la construction de ce terrain.

### Réalisation d'un diagnostic de territoire en préalable à la mise en place d'une CTG avec la CAF

Le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF par les collectivités du secteur nord de Rennes Métropole arrive à échéance le 31 décembre 2022. Dans la perspective d'une nouvelle contractualisation avec la CAF (soit via une Convention Territoriale Globale (CTG), lesquelles ont désormais remplacé les CEJ), le Conseil municipal accepte à l'unanimité la réalisation d'un diagnostic préalable sur le territoire des cinq communes du secteur nord. Romillé en assurera le pilotage, mais les coûts seront répartis entre chaque commune, au prorata de leur population.

### Achat de parcelles agricoles – lieu-dit la Haute-Pigeonnais

Dans le cadre d'un projet d'échange de chemins dans le secteur de la Basse-Pigeonnais, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition, du GFA La Basse Pigeonnais et de M. Christophe COCHERIE, de différentes parcelles de terre représentant une superficie totale 623 m<sup>2</sup>, l'ensemble au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup>.

### Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de Rennes Métropole est présenté au Conseil municipal, lequel en prend acte.

## DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée, depuis la séance du 17 janvier dernier. Il s'agit notamment :

- ♦ de la renonciation au droit de préemption urbain dont dispose la Commune (par délégation de Rennes Métropole) sur différents biens récemment mis en vente.
- ♦ de la conclusion d'un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre passé pour l'aménagement du secteur du Champ Rouatard en lotissement communal à usage d'habitation. Cet avenant avait pour objet de fixer le montant définitif de ce marché qui est arrêté à la somme de 122 075,00 € HT.
- ♦ du marché passé avec le Cabinet BECG, de Nantes, pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la restructuration de la cuisine du restaurant scolaire. Le montant de celui-ci s'établit à 5 300,00 € HT.
- ♦ du marché conclu avec la société SEGILOG SAS pour l'acquisition de logiciels « métiers » et la fourniture de prestations de services informatiques. Le marché, d'une durée de 3 ans, s'élève à 6 980,00 € HT par an, soit 20 940,00 € HT au total.
- ♦ de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse d'Épargne.
- ♦ du marché passé avec les bureaux d'études SITADIN et SERVICAD pour la réalisation d'une étude d'aménagement des abords de la salle Maurice Deniaux et des courts de tennis extérieurs. Le montant du marché s'établit à 6 250,00 € HT.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS À SIGNALER)

♦ **Urbanisme** : M. Laurent BEUCHET fait savoir que Rennes Métropole a validé de nouvelles zones de préemption urbaine (DPU) sur les communes, définies en partenariat avec les collectivités. En ce qui concerne Romillé, les secteurs sans enjeu (lotissements récents par exemple) ne seront désormais plus soumis au DPU. Par ailleurs, les secteurs soumis au DPU métropolitain sont étendus à l'ensemble des espaces d'activités économiques et à ceux sur lesquels l'exercice d'un portage foncier s'avère pertinent. M. BEUCHET indique par ailleurs qu'à la suite de l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), celui-ci va prochainement être porté à l'enquête publique. Romillé sera l'un des sièges de cette enquête : les membres de la commission d'enquête y tiendront par conséquent deux permanences.

♦ **Travaux d'amélioration dans les écoles** : M. le Maire fait savoir que la Commune a enfin trouvé un menuisier intéressé par les travaux d'amélioration dans les écoles dits « programmes 2020 et 2021 ». Les prix proposés sont au-dessus des estimations mais semblent être conformes aux conditions économiques actuelles. La Commission d'Appel d'Offres sera prochainement invitée à émettre un avis sur l'offre transmise. On peut néanmoins enfin espérer une réalisation de ces travaux d'ici la fin de l'été prochain.

♦ **Services enfance-jeunesse** : Lors de la dernière commission enfance-jeunesse, le coût de gestion des services communaux en ce domaine a été communiqué aux élus. Cette présentation a permis de constater que la Commune accusait annuellement d'une charge nette d'environ 500 000 € sur ces services, ce qui a semblé notable pour beaucoup. Mme Marie-Hélène DAUCÉ demande si un comparatif de coûts avec d'autres communes a été effectué, comme cela avait été décidé lors de la commission. Il lui est précisé que cela est en cours, et que des éléments de réponses à ce sujet seront donnés prochainement.